

Compte-rendu de la réunion ministérielle « Déconfinement Petite enfance »

20 mai 2020

Participant.e.s :

- Mme Christelle Dubos, Secrétaire d'Etat
- AMF
- ANAMAAF
- FFEC
- UFNAFAAM
- Uniopss

La secrétaire d'Etat en charge des politiques familiales, Mme Christelle Dubos, a organisé ce matin une réunion relative au déconfinement progressif dans le secteur de la petite enfance. Cette rencontre a permis de faire un premier point d'étape sur les enjeux et les défis de cette période.

Intervention des participant.e.s :

AMF

Globalement, la rentrée a été sereine et apaisée pour 3 raisons : petit nombre d'enfants accueillis, parents tranquilisés du fait du protocole, personnel rassuré du fait du petit nombre d'enfants et des mesures sanitaires mises en place.

Le nombre d'enfants accueillis est inférieur aux inscriptions (moins de 50 % d'enfants). Cette faible occupation est liée aux craintes qui subsistent du côté des parents, au fait que d'autres solutions d'accueil ont été trouvées ou au fait que d'autres enfants de la fratrie n'ont pas repris l'école. La quasi-totalité des parents ayant fait une demande de garde ont trouvé une solution (pas forcément dans le même lieu d'accueil ou à temps plein).

Dans les communes, il y a toujours de l'absentéisme (entre 50 et 60 % du personnel est présent). Il y a notamment un manque au niveau des personnels techniques, soit parce qu'ils font partie des publics fragiles ou parce qu'ils ont des enfants à garder.

Les enfants ne semblent pas si inquiets de voir des adultes avec des masques. Sur le plan purement sanitaire, le guide a répondu à la plupart des questions qui se posaient.

Des questions se posent pour les mois à venir :

- Pour le mois de juin : crainte de ne pas pouvoir répondre aux demandes de tous les parents après le 2 juin (demandes qui ne pourront pas être satisfaites)
- Pour l'été : risque qu'il y ait des besoins des familles et un manque de personnel
- Pour septembre : impossible de prévoir. La rentrée sera très difficile s'il n'est pas possible d'accueillir plus d'enfants.

- Y-aura-t-il des évolutions des consignes du guide ? Des règles seront-elles toujours édictées au niveau national ? Pourrait-on avoir plusieurs types de scénarii en amont ?

Alertes sur des questions financières :

- La réouverture et le fonctionnement en sous-occupation pendant la crise génère d'importants surcoûts.
- Facturation : FAQ Cnaf indique que les contrats doivent reprendre alors que les besoins ont changé. En accord avec des CAF, des structures ont fait le choix de facturer comme de l'accueil occasionnel (heures facturées/heures réalisées). La Cnaf pourrait-elle en faire une possibilité nationale ? Il faut faciliter l'accueil occasionnel.
- La Cnaf a annoncé que les aides exceptionnelles pourraient prendre fin pour les structures qui ne pourraient pas rouvrir : attention à ne pas pénaliser des structures qui ne sont pas en capacité de rouvrir du fait de l'absence de demandes des familles ou de locaux inadaptés aux contraintes sanitaires.
- Pour le calcul de l'aide à la réouverture, il est important ne pas oublier l'impact financier des 2 mois de confinement et l'impact du protocole.
- Les CT sont en difficulté importante. Crainte que l'accueil de la petite enfance qui n'est pas une compétence obligatoire des communes ne soit plus une priorité dans de nombreux territoires

Représentantes des assistant.e.s maternel.le.s et MAM

Premier bilan de déconfinement : pas de problème majeur mais du stress demeure chez les assmat (peur de la maladie et peur de voir leur responsabilité engagée). Le protocole sanitaire a quand même un peu rassuré.

Beaucoup d'incertitudes sur la suite, notamment liées à la prolongation du chômage partiel.

Des surcoûts sont constatés (liés à l'achat de masque, produits de nettoyage). Comment seront-ils compensés ?

La contrainte des 10 enfants pose de nombreuses questions pour les MAM car la priorisation des enfants accueillis ne peut pas se faire de la même façon dans le cadre d'une relation contractuelle avec les parents employeurs. Des parents veulent rompre le contrat si leur enfant n'est pas accueilli. Des professionnel.le.s sont mis.e.s en porte-à-faux. Un point d'alerte sur le fait que des parents rompent le contrat et que cela pose des questions par la suite en termes de droits au chômage.

Assmat en formation : difficulté de ne pas pouvoir dispenser le PSC1. Comment cela va se passer pour elles et eux ?

Difficulté d'être accompagné par les services de PMI

Uniopss

Beaucoup d'éléments que l'Uniopss partage ont été exposé précédemment. Ajout des points suivants :

Sur le protocole sanitaire, plusieurs points d'alertes : santé environnementale (virucide, contradiction avec le guide ministériel du travail) ; coût du procédure sanitaire (1 à 2 ETP dédié à l'hygiène). L'Uniopss souhaite attirer l'attention de la ministre sur les récentes prises de position de pédiatres (distanciation physique pour les petits, port du masque des adultes...).

Par ailleurs, le protocole sanitaire rend très difficile la reprise de l'activité des structures itinérantes. Il est important de ne pas oublier ces structures dont le rôle est essentiel en milieu rural ou dans des QPV.

Des points restent à clarifier comme les règles d'accueil de 10 enfants vs 10 places. L'interprétation varie en fonction des PMI, or les structures notent un besoin d'accueil occasionnel.

Occupation des structures réouvertes : peu de demandes, difficile d'avoir de la visibilité sur le 2 juin (possible montée en puissance)

Absentéisme des salariés et congés d'été : un lien est en effet à faire avec reprise de la scolarité et le caractère prioritaire des enfants des pros. Il faut aussi penser aux besoins de cantine scolaire et de reprise du périscolaire pour favoriser l'activité des pros de la petite enfance.

Accueil des enfants en situation de handicap : l'Uniopss souhaiterait que le cadre national recense les familles dont un des enfants est handicapé pour l'accueil prioritaire. Aujourd'hui des structures sont volontaires mais il y a des réticences du point de vue des PMI.

Question financière : alerte sur l'importance des surcoûts (personnels, acquisition matériels, incertitude sur CT et entreprise). Les acteurs sont très en attente des nouvelles règles Cnaf.

Soutien à la parentalité : le décret du 11 mai 2020 ne permet pas à l'ensemble des lieux de soutien à la parentalité de recevoir de nouveau du public. L'Uniopss demande une modification du décret n°2020-548 du 11 mai 2020 afin que les dérogations concernent l'ensemble des lieux d'accueil des familles permettant l'accompagnement à la parentalité (article 10). Cette reprise de l'accueil des familles s'inscrit en conformité des orientations ministérielles sur le soutien à la parentalité. Cette modification du décret pourrait permettre de clarifier le cadre national. En effet, si la publication du guide ministériel relatif au soutien à la parentalité était très attendue des acteurs, de nombreuses questions subsistent quant à la possibilité qui leur est donnée d'accueillir du public.

FFEC

Premier bilan : La première semaine s'est relativement bien passée, notamment grâce au guide national. La reprise de l'activité est néanmoins extrêmement faible. Toutes les structures sont ouvertes avec à peine 30 % des familles. Ce sujet est problématique.

Crainte de la montée en charge à partir du 2 juin : Les structures ne pourront peut-être pas répondre aux demandes. Crainte du sous-effectif notamment car les pros de la petite enfance ne sont considérés en personnel prioritaire pour l'EN. Il faudrait une initiative nationale sur le sujet.

Accompagnement financier : ce n'est pas la fermeture qui menace les crèches, c'est la réouverture. Pour le moment, aucune fermeture de structure à déplorer mais pas possible de continuer pendant 4 mois dans ce contexte (incertitude sur l'activité partielle). Certaines incohérence (versement CMG pour les familles qui ne souhaitent pas revenir en micro alors qu'aide perdue pour les familles qui ne remettent pas leur enfant avec les assmat). La FFEC a trois propositions pour limiter les difficultés :

- Etendre crédit d'impôt famille aux professions libérales
- Permettre de mixer PAJE et PSU
- Passage loi ESSOC rapidement en septembre

Eléments de réponse de la Secrétaire d'Etat :

- **Aide à la réouverture liée aux surcoûts** : la demande a été faite à Matignon. Le ministère est en attente de réponse.
- **Aide forfaitaire Cnaf pour les places non-pourvues / fermées** : à partir du 2 juin, les aides seront suspendues pour les structures qui ne jouent pas le jeu.
- **Activité partielle** : activité partielle demeure tant que nous sommes en déconfinement progressif. Pour des structures qui resteraient fermées (justification les raisons – non demande des parents ou non-respect des consignes sanitaires). Activité partielle continuera si le professionnel est en risque sanitaire par rapport au Covid ou si elle a à son domicile une personne en risque de santé.
- **PMI** : travail avec l'ADF sur le sujet. Guide national permet de travailler avec les PMI. Les assmat doivent se rapprocher des PMI pour avoir des masques.
- **Garde et scolarité d'enfant** : le ministère milite en ce sens mais encourage les acteurs à contacter directement les DASEN.
- **Inquiétudes pour juin et septembre** : pas de visibilité à l'heure actuelle. Des scénarii sont à l'étude pour ouverture à 15 enfants mais aucun élément ne peut être donné à l'heure actuelle.
- **Accueil des enfants en situation de handicap** : Le PM a dit qu'une marge d'appréciation devait être laissée aux gestionnaires. Les indications du Premier ministre sont indicatives.